

Délibération N° DEL-2022-085

Le lundi 27 juin 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Absents : Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Ludovic PINGAUD, Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT.

Dépôts de pouvoir : Mme Corinne TONDUF donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET donne procuration à Mme Françoise OTT, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Henri LECLERE, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER donne procuration à Mme Martiale ROBERT.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
29	28	0	1	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

14. Attribution d'une subvention aux associations participantes aux Nuits d'été de Guéret, du 8 au 29 juillet 2022

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Dans le cadre de l'organisation de la 17^{ème} édition des Nuits d'été de Guéret, huit associations sollicitent une aide financière pour réaliser leurs manifestations à savoir :

L'association P'Art Si P'Art Là, sollicite une subvention de 900€ pour l'organisation d'une chorale, d'un chœur et d'un concert musiques actuelles les 8, 16 et 22 juillet 2022,

L'association du Cri de la châtaigne, sollicite une subvention de 2000€ pour l'organisation de deux jours de concerts et djs les 8 et 9 juillet 2022,

L'association Musique en Marche, sollicite une subvention de 2400 €, pour l'organisation d'une soirée chansons le 12 juillet 2022,

L'association Freeswap, sollicite une subvention de 1200 €, pour l'organisation d'une soirée électro le 15 juillet 2022,

L'association le Cercle des Amitiés Créoles, sollicite une subvention de 4000 € pour l'organisation d'une journée créole le 17 juillet 2022,

Le cinéma le Sénéchal, sollicite une subvention de 1000€, pour l'organisation d'un ciné en plein air le 21 juillet 2022,

L'association le Gang sollicite une subvention de 2000 €, pour l'organisation de concerts, le 28 juillet 2022,

L'association Crème de Biche, sollicite une subvention de 1500 €, pour l'organisation de concerts le 29 juillet 2022,

Ces subventions seront prélevées sur l'enveloppe budgétaire affectée à l'organisation des Nuits d'été à l'occasion du vote du budget primitif 2022, d'un montant total de 10 000 € (dix mille euros). Une aide exceptionnelle de 5000€ sera rajoutée au budget primitif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions.

adoptée à l'unanimité

(M. VALLES s'abstient)

FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**